

REGLEMENT

CONCOURS PHOTOS Du 1^{er} mars au 3 août 2025 « Rouge »

Article 1 : Objet

La médiathèque municipale propose un concours photo sur le thème « Rouge ».

Article 2 : Conditions de participation

- Le concours est gratuit, ouvert aux habitants de Tercé et aux personnes extérieures à la commune inscrites à la médiathèque, adultes et enfants. Sont exclus les photographes professionnels, les organisateurs du concours et les membres du jury.
- Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image concernant les biens photographiés et les personnes éventuellement identifiées sur la photo présentée. La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect du droit à l'image.
- La médiathèque se réserve le droit de ne pas exposer les photos qu'elle juge discriminantes ou non conformes à l'éthique d'un service public.
- Chaque participant donne le droit et la permission à la médiathèque d'utiliser son nom, la photo soumise et le titre. Il permet la diffusion de sa photo sans but lucratif sur des supports de communication propres à la collectivité (affiches, illustrations, bulletin, internet, ...).
- L'image présentée devra correspondre à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans truchage ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé. Les retouches sont interdites, seules les modifications se limitant aux réglages de tonalité (amélioration de la netteté, contraste, luminosité, saturation) sont autorisées, dès l'instant où celles-ci ne trahissent pas la réalité initiale de la photo.

Article 3 : Thématique

Les photos doivent respecter le thème du concours « Rouge ». Paysage, portrait, nature morte, architecture, culinaire, photographie de rue... : la catégorie est libre à partir du moment où le rouge est présent. Soyez créatif et amusez-vous !

Article 4 : Modalités de participation

Chaque participant soumettra une seule photo au format numérique JPEG, JPG ou PDF, 20 x 30, paysage ou portrait, couleur ou noir et blanc et en haute résolution (300 dpi). Le poids de chaque fichier ne pourra être inférieur à 1 Mo et ne pourra excéder 7 Mo.

Il sera transmis sur CD ou par clé USB directement à la médiathèque ou par voie électronique à l'adresse mail de la médiathèque : bibliotheque-terce@orange.fr.

Le nom du fichier devra comporter le titre de la photo. Le bulletin d'inscription sur lequel seront indiqués les noms et prénom, le lieu de prise de vue, la date et le titre de la photo devra être joint.

2 catégories composent ce concours : une catégorie « adulte » et une catégorie « jeune » (pour les 15 ans et moins de 15 ans).

Article 5 : Réception des photos

Les photos devront parvenir à la médiathèque avec la fiche d'inscription dûment remplie et signée (par les parents pour les mineurs) **avant le 31 août 2025**, date limite de dépôt. Le comité d'organisation se charge des impressions d'épreuve au format 20x30cm, couleur ou noir et blanc le cas échéant. Les photos seront exposées à la médiathèque et consultables en ligne de façon anonyme. Un numéro sera attribué à la photo en fonction de son ordre d'inscription et correspondra à son ordre d'exposition.

Article 6 : Sélection des photos

Les photos des participants seront exposées à la médiathèque **du 1^{er} au 31 octobre 2025**. Deux prix seront attribués :

- Le public aura l'occasion de désigner ses 3 photos préférées dans chaque catégorie pendant la durée de l'exposition. Des bulletins de vote seront à la disposition du public à la médiathèque.
- Un jury de personnes ne participant pas au concours sera également constitué. Il analysera les images reçues et déterminera la sélection gagnante selon les critères de respect du thème, de l'originalité de la photo et de la qualité de la réalisation.

Article 7 : Remise des prix

Les 2 prix seront attribués : prix du jury et prix du public pour chaque catégorie et un maximum de participants seront récompensés en fonction du nombre de lots.

La remise des prix aura lieu le **vendredi 7 novembre 2025** à 18h30.

Article 8 : Retour des photos

Les photos seront restituées à leur auteur. En cas d'oubli, merci de les réclamer.

Calendrier récapitulatif

Du 1^{er} mars au 31 août 2025 : durée du concours

31 août : date limite de remise des photos et de l'inscription

Du 1^{er} au 31 octobre 2025 : exposition à la médiathèque et vote du public

Vendredi 7 novembre : résultats et remise des prix

BULLETIN D'INSCRIPTION au CONCOURS PHOTOS
à déposer avant le 31 août 2025 à la médiathèque.

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

.....

Si l'adresse n'est pas TERCE, inscription à la médiathèque : ☐ oui - ☐ non

Téléphone :/...../...../...../.....

Courriel :

souhaite participer au concours photos organisé par la médiathèque municipale de Tercé.

Lieu et date de prise de la photo :

Catégorie : ☐ adulte ☐ enfant (15 ans et moins de 15 ans)

Titre de la photo :

.....

Je confirme avoir pris connaissance du règlement et en accepter les modalités.

Je déclare expressément être titulaire des droits d'exploitation existant sur la photographie et en être l'auteur.

Par ailleurs, je certifie être en possession de toutes les autorisations nécessaires auprès des particuliers (reproduction de leur image ou de leur bien), étant personnellement responsable vis-à-vis des tiers et de l'organisateur du respect de ces obligations.

Fait à , le

Signature

Signature des parents pour les mineurs

.....

.Réservé à l'organisation

N° d'ordre :